

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 24.09.2015

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: EgalMAX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Produit d'égalisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (tijdens kantooruren)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive (CE) n° 1272/2008.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	N° EINECS	Nom	%
1317-65-3	215-279-6	Marbre/calcaire (carbonate de calcium)	10-25

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute, consulter un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon doux. Rincer abondamment.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux abondamment à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières.

Enlever les lentilles de contact.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite de petites quantités. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si le produit a été avalé, ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Alcool, solutions alcooliques, tout autre moyen non repris ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications

Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux prescriptions locales et à l'environnement direct.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Pas de mesures particulières requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir et disposer dans des containers correctement étiquetés. Pas de précautions environnementales particulières. Après nettoyage, rincer les traces à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière.

Protéger de l'humidité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Ne pas respirer la poussière.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Éviter l'action de l'humidité.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des seaux bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

N° CAS	N° EINECS	Nom	Valeur-seuil
1317-65-3	215-279-6	Carbonate de calcium	10 mg/m ³

Mesure ou calcul en fonction d'une période de référence correspondant à une moyenne pondérée dans le temps sur 8 heures.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les espaces confinés.

Protection respiratoire: Porter une protection respiratoire efficace.

Protection des mains: Porter des gants de protection à longues manches.

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection du corps: Pas de mesures particulières.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Selon description du produit
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Env. 11
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité:	Non déterminé.
Densité relative :	Env. 1,25
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Partiellement miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Éviter l'action de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles: Ne pas stocker avec des acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Indications toxicologiques complémentaires

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Ce produit peut contenir du dioxyde de silicium (silice cristalline), classé par le CIRC comme cancérigène pour les humains (groupe 1). Cette classification est uniquement pertinente pour une exposition sous forme de poussière ou de poudre, ou du produit durci lorsqu'il est sablé, poncé, coupé ou tout autre activité de préparation de surface. Consulter le « Social Dialogue on Respirable Crystalline Silica and Good Practices Guide ».

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Ce produit n'est pas volatil et insoluble dans l'eau, il peut s'accumuler dans le sol.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques : pas de données existantes. Respecter les directives locales en matière d'épuration.

Indications générales:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Si un recyclage n'est pas possible, éliminer selon les prescriptions locales en vigueur.

Catalogue européen des déchets :

16 03 04

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages vides devraient être acheminés vers une installation de traitement des déchets agréé pour recyclage ou élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

OEL: European threshold limit value

VLE: Threshold Limiting Value.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List